

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation – Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Post-marché – Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation – Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Post-marché – Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 027-18

Le 15 février 2018

MISSION, VISION, PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ ET INITIATIVES DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION EN 2018

La Bourse est reconnue par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») à titre de bourse et d'organisme d'autoréglementation. La Division de la réglementation (la « Division ») est une unité d'affaires distincte de la Bourse responsable d'exercer les fonctions et les activités de réglementation de la Bourse.

Mission et vision

Dans le cadre de sa planification stratégique, la Division de la réglementation (la « Division ») de la Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a entamé une réflexion relativement à sa mission et sa vision. L'objectif de cette démarche était de s'assurer que la mission et la vision demeurent actuelles et reflètent les approches privilégiées par la Division lors de l'exécution de ses fonctions et activités réglementaires.

De cet exercice s'ensuivent une mission et une vision revisitées que la Division est heureuse de dévoiler.

Notre mission: Protéger l'intégrité du marché des dérivés et favoriser une culture de conformité en collaboration avec les diverses parties prenantes.

Notre vision: Exercer nos activités réglementaires de manière efficace et transparente en misant sur l'innovation et en considérant les enjeux du marché.

En 2018, la Division souhaite continuer à travailler en collaboration avec les diverses parties prenantes afin de favoriser une culture de conformité et protéger l'intégrité du marché des dérivés. Aussi, il importe pour la Division d'exercer ses activités de manière efficace et transparente notamment par l'élaboration et l'application de règles et de politiques en tenant compte des enjeux du marché.

Priorités en matière de conformité pour 2018

À la lumière des constatations de la Division lors de la réalisation de ses activités réglementaires au cours de l'année précédente, soit des inspections, analyses de marché et enquêtes, ainsi que des questions, commentaires et plaintes reçus, la Division a identifié les priorités qui suivent en matière de conformité:

Tour de la Bourse

1. Les obligations de conformité et de supervision des participants notamment celles relatives à l'obligation de rapporter l'accumulation de positions pour les instruments dérivés (rapports LOPR);
2. L'information fournie par les participants à la Division (à titre d'exemple, l'identification des ordres);
et
3. Les manipulations ou pratiques trompeuses de négociation.

Ces priorités guideront les initiatives de la Division quant aux activités d'inspection, d'analyse, d'enquête et de mise en application.

Initiatives réglementaires de la Division

La Division favorise une culture de transparence et d'ouverture avec ses diverses parties prenantes. Aussi, en 2018, la Division souhaite partager davantage d'information ou d'orientation relativement aux questions réglementaires suivantes:

- Article 6306 des Règles de la Bourse relatif aux manipulations ou pratiques trompeuses de négociation;
- Article 6816 traitant des transferts hors bourse de contrats à terme existants;
- Prérequis en vue d'obtenir le statut de personne approuvée au sens des Règles de la Bourse.

Par ailleurs, la Division proposera de nouvelles modifications à l'article 4002.

Ces initiatives feront l'objet d'une approche collaborative avec les diverses parties prenantes, notamment par l'entremise des échanges et discussions lors des rencontres du Groupe des usagers de la Division.

Finalement, la Division souhaite publier une infolettre sur une base semestrielle afin de partager les meilleures pratiques observées, les constatations les plus courantes et des informations générales concernant ses activités réglementaires, incluant les amendes pour infractions mineures imposées au cours de la période visée.

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis 1.800.361.5353 #46530 ou de la Grande-Bretagne et France 00.800.36.15.35.35 #46530, ou à l'adresse courriel info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation

Tour de la Bourse

C.P. 61, 800, rue du Square-Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Web : www.m-x.ca